

---

## Soixante-cinquième session ordinaire

---

# Séance plénière

## Compte rendu de la dixième séance

*Tenue au Siège, à Vienne, le jeudi 23 septembre 2021, à 10 h 25<sup>1</sup>.*

**Président : M. MARAFI (Koweït)**

### Sommaire

Point de l'ordre du jour <sup>2</sup>		Paragraphes
–	Rétablissement du droit de vote	1-3
28	Examen des pouvoirs des délégués	4-9
9	Élection de Membres au Conseil des gouverneurs	10-43
8	L'AIEA et la pandémie de COVID-19	44-52
–	Rapport sur le Forum scientifique	53-55
19	Renforcement de l'efficacité et amélioration de l'efficience des garanties de l'Agence ( <i>suite</i> )	56
9	Élection de Membres au Conseil des gouverneurs ( <i>suite</i> )	57-60

---

La composition des délégations qui ont participé à la session est indiquée dans le document GC(65)/INF/14.

---

<sup>1</sup> En raison de la pandémie de COVID-19, la Conférence a décidé que les délégations qui le souhaitent pouvaient participer à la séance en ligne, via la plateforme informatique Interprefy, ou envoyer une vidéo pré-enregistrée de leurs déclarations.

<sup>2</sup> GC(65)/25

## **Abréviations**

COVID-19	maladie à coronavirus 2019
CT	coopération technique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
G77	Groupe des 77
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
SARS-CoV-2	coronavirus 2 du syndrome respiratoire aigu sévère
ZODIAC	Action intégrée contre les zoonoses

## – Rétablissement du droit de vote (GC(65)/INF/15)

1. Le PRÉSIDENT dit que le Bureau s'est réuni plus tôt dans la journée pour examiner la demande de rétablissement du droit de vote de la Libye au titre de l'Article XIX.A du Statut, demande qui est formulée dans le document GC(65)/INF/15. Le Bureau a recommandé que le droit de vote de la Libye soit rétabli pour la session de la Conférence générale en cours, pour une période d'un an prenant fin avant le début de la prochaine session ordinaire de la Conférence générale.
2. Le PRÉSIDENT croit comprendre que la Conférence accepte la recommandation du Bureau.
3. Il en est ainsi décidé.

## 28. Examen des pouvoirs des délégués (GC(65)/30)

4. Le PRÉSIDENT dit que le Bureau s'est réuni plus tôt dans la journée en tant que Commission de vérification des pouvoirs pour examiner les pouvoirs de tous les délégués, conformément à l'article 28 du Règlement intérieur. Le Secrétariat a depuis reçu les pouvoirs en bonne et due forme des délégués du Burundi. Après examen, le Bureau a recommandé que la Conférence générale adopte le projet de résolution présenté au paragraphe 7 de son rapport, GC(65)/30, avec les réserves et les positions qui y sont exprimées.
5. M<sup>me</sup> ABIDA (Jordanie) souligne que l'acceptation des pouvoirs d'Israël ne traduit en aucun cas un changement de position de son pays, qui considère que tous les territoires occupés par Israël depuis le 4 juin 1967 sont des territoires occupés. Israël doit se retirer de ces territoires, y compris Jérusalem-Est et les hauteurs du Golan syrien, conformément au droit international et aux résolutions ayant une légitimité internationale. Toutes les mesures prises par Israël contre ces territoires sont nulles et non avenues. Les frontières d'Israël se limitent à celles définies dans l'accord de paix israélo-jordanien de 1994. En outre, le fait que la Jordanie s'associe au consensus concernant le rapport et la résolution sur l'examen des pouvoirs des délégués ne signifie en aucune façon qu'elle considère que les pouvoirs d'Israël s'appliquent aux territoires palestiniens occupés depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, ou aux hauteurs du Golan syrien.
6. M. HASSAN ZADEH (République islamique d'Iran) dit que l'adoption du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs ne doit en aucun cas être interprétée comme une reconnaissance par son gouvernement du régime israélien.
7. M. ELMOLLA (Égypte) dit que l'acceptation des pouvoirs d'Israël par son pays ne constitue en aucune façon une reconnaissance des territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, les hauteurs du Golan syrien et les fermes de Chebaa. Les frontières d'Israël se limitent à celles définies dans le traité de paix entre l'Égypte et Israël.
8. Le PRÉSIDENT croit comprendre que, avec les positions et les réserves exprimées, la Conférence générale est prête à adopter le projet de résolution figurant au paragraphe 7 du document GC(65)/30.

9. Il en est ainsi décidé.

## **9. Élection de Membres au Conseil des gouverneurs** (GC(65)/20 et GC(65)/23)

10. Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur le document GC(65)/20, qui liste les États Membres désignés pour siéger au Conseil de la fin de la soixante-cinquième session ordinaire (2021) à la fin de la soixante-sixième session ordinaire (2022) de la Conférence générale.

11. Rappelant l'article 83 du Règlement intérieur, qui dispose que le président de séance fait connaître à la Conférence générale les sièges électifs à pourvoir au Conseil, le Président renvoie au paragraphe 2 du document GC(65)/23, qui indique le nombre d'États Membres à élire, pour chaque zone géographique, afin que le Conseil soit constitué conformément à l'article VI.A du Statut.

12. Il y a 11 sièges à pourvoir : 2 pour l'Amérique latine, 2 pour l'Europe occidentale, 2 pour l'Europe orientale, 2 pour l'Afrique, 1 pour le Moyen-Orient et l'Asie du Sud, 1 pour l'Extrême-Orient et 1 – le siège dit « flottant » défini à l'article VI.A.2 b) du Statut – à pourvoir cette année par un État Membre de l'Extrême-Orient.

13. Au paragraphe 3 du document GC(65)/23 sont énoncés les 24 États Membres qui ont soit été élus par la Conférence générale en 2020, conformément à l'article VI.A.2 du Statut, et continueront donc à siéger au Conseil jusqu'en 2022, soit été désignés par le Conseil en juin, conformément à l'article VI.A.1 du Statut, pour une période d'un an allant de la fin de la session en cours à la fin de la session ordinaire de la Conférence générale en 2022.

14. Afin de faciliter l'élection, une note informelle a été distribuée aux délégués pour les informer des résultats des consultations tenues par les différents groupes régionaux concernant leurs candidats respectifs aux postes soumis à élection. Cette note, purement informelle, contient les informations qui ont été communiquées au Président et au Secrétariat.

15. Le Président rappelle que, en 1989, la Conférence générale a approuvé une procédure selon laquelle il n'est pas procédé à un scrutin secret dans le cas où le ou les candidats d'une région font l'objet d'un accord, un scrutin n'ayant lieu que pour les régions pour lesquelles il n'y a pas d'accord sur le ou les candidats. Cette procédure permet à la Conférence générale d'utiliser le temps dont elle dispose de façon beaucoup plus rationnelle. L'application de l'article 79 du Règlement intérieur, qui dispose que les élections au Conseil des gouverneurs ont lieu au scrutin secret, doit alors être suspendue dans le cas des régions concernant lesquelles il n'y a pas de scrutin secret.

16. Le PRÉSIDENT croit comprendre que la Conférence générale souhaite suspendre l'application de l'article 79 du Règlement intérieur et élire le Burundi et la Libye aux deux sièges vacants pour l'Afrique.

17. Le Burundi et la Libye sont dûment élus.

18. Le PRÉSIDENT croit comprendre que la Conférence générale souhaite suspendre l'application de l'article 79 du Règlement intérieur et élire le Viet Nam au siège vacant pour l'Extrême-Orient.

19. Le Viet Nam est dûment élu.

20. Le PRÉSIDENT croit comprendre que la Conférence générale souhaite suspendre l'application de l'article 79 du Règlement intérieur et élire le Pakistan au siège vacant pour le Moyen-Orient et l'Asie du Sud.
21. Le Pakistan est dûment élu.
22. Le PRÉSIDENT dit que la Colombie et le Guatemala ont soumis leur candidature aux deux sièges soumis à élection qui reviennent à l'Amérique latine. Étant donné qu'il n'y a pas d'autres candidats, il croit comprendre que la Conférence générale souhaite suspendre l'application de l'article 79 du Règlement intérieur et élire la Colombie et le Guatemala aux deux sièges vacants pour l'Amérique latine.
23. La Colombie et le Guatemala sont dûment élus.
24. Le PRÉSIDENT dit que la Finlande et l'Irlande ont soumis leur candidature aux deux sièges soumis à élection qui reviennent à l'Europe occidentale. Étant donné qu'il n'y a pas d'autres candidats, il croit comprendre que la Conférence générale souhaite suspendre l'application de l'article 79 du Règlement intérieur et élire la Finlande et l'Irlande aux deux sièges vacants pour l'Europe occidentale.
25. La Finlande et l'Irlande sont dûment élues.
26. Le PRÉSIDENT croit comprendre que la Conférence générale souhaite suspendre l'application de l'article 79 du Règlement intérieur et élire la République de Corée au siège dit « flottant ».
27. La République de Corée est dûment élue.
28. Le PRÉSIDENT dit que, en ce qui concerne les deux sièges vacants pour l'Europe orientale, il a été informé qu'il n'y avait pas de consensus au sein du groupe mais que la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie avaient soumis leurs candidatures.
29. Les articles 81 et 83 à 85 du Règlement intérieur, en particulier l'article 84, s'appliquent dans le cas d'une élection visant à pourvoir les sièges vacants au Conseil des gouverneurs.
30. L'article 79 du Règlement intérieur dispose que les élections au Conseil des gouverneurs ont lieu au scrutin secret et qu'il n'est pas présenté de candidatures.
31. Conformément à l'article 74 du Règlement intérieur, il ne sera pas permis de donner des explications sur le vote avant ou après le scrutin.
32. Les dispositions pertinentes énoncées à l'article XIX.A du Statut concernant le droit de vote des États Membres s'appliquent.
33. M<sup>me</sup> ŽVOKELJ (Slovénie) dit que son pays, attaché aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, à la non-prolifération et au développement durable, a présenté sa candidature pour siéger au Conseil. Il est regrettable que la Conférence générale soit de nouveau amenée à voter pour décider de la composition du Conseil. La Slovénie a cherché activement une solution avec les deux autres candidats, mais sans succès. M<sup>me</sup> Žvokelj encourage les États Membres à voter pour son pays.
34. M. ŠRÁMEK (République tchèque) dit que c'est une bonne chose qu'une élection soit nécessaire, car cela montre que les trois États ont à cœur de contribuer activement à la mission de l'Agence, mais qu'il est regrettable que le Groupe ne soit pas parvenu à une décision.
35. La République tchèque est fermement déterminée à accroître la contribution des technologies nucléaires à la paix, à la santé et à la prospérité et à assurer leur utilisation sûre et sécurisée, tout en garantissant la non-prolifération. Elle n'a pas siégé au Conseil depuis plus de dix ans, en dépit de sa

coopération étroite avec l'Agence, de sa contribution annuelle considérable et de son programme nucléaire civil. Elle estime qu'il est temps qu'elle rejoigne le Conseil et espère et apprécie le soutien des autres États Membres.

36. M<sup>me</sup> ŠUBRTOVÁ (Slovaquie) remercie la République tchèque et la Slovaquie de leurs campagnes électorales ouvertes et transparentes. Son pays déplore qu'un accord n'ait pas pu être trouvé mais espère néanmoins que le résultat de l'élection renforcera encore les travaux du Conseil.

37. La Slovaquie défend et soutient activement le mandat de l'Agence consistant à accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité dans le monde. Elle mène un programme électronucléaire relativement important et participe aux travaux de l'Agence dans tous les domaines programmatiques. L'exécution réussie des tâches statutaires de l'Agence reste au cœur de ses intérêts multilatéraux. C'est pourquoi elle aspire à siéger aux organes directeurs de l'Agence depuis 2013, et elle espère pouvoir compter sur le soutien des États Membres dans cette élection.

38. Le PRÉSIDENT remercie les délégués de la République tchèque, de la Slovaquie et de la Slovaquie et rappelle à tous qu'il n'y a pas de désignations et que les États Membres sont libres de voter pour n'importe quel État éligible.

39. Conformément à l'article 84 du Règlement intérieur, il est procédé à un seul tour de scrutin pour tous les sièges à pourvoir. Le bulletin de vote indique les sièges à pourvoir. Aussi, chaque État Membre ayant le droit de voter recevra un bulletin précisant les deux sièges à pourvoir pour la région Europe orientale conformément à l'article VI.A.2 a) du Statut.

40. Les délégués sont priés d'indiquer sur le bulletin les deux candidats qui ont leur préférence, un pour chacun des deux sièges fixes à pourvoir par un État éligible d'Europe orientale. Les candidats sont la République tchèque, la Slovaquie et la Slovaquie.

41. Il est procédé au vote au scrutin secret.

42. Sur l'invitation du Président, M. Powell (Australie) et M<sup>me</sup> Maurer-Neuman (Uruguay) font fonction de scrutateurs.

43. Le PRÉSIDENT propose que la Conférence générale examine le point 8 de l'ordre du jour pendant le comptage des votes.

## **8. L'AIEA et la pandémie de COVID-19** (GC(65)/INF/7, GC(65)/INF/8 et GC(65)/INF/9)

44. Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur les trois rapports portant les cotes GC(65)/INF/7, 8 et 9 et sur le projet de résolution contenu dans le document GC(65)/L.2, qui a été soumis par le Costa Rica au nom du G77 et de la Chine.

45. M. SAEED (Pakistan), présentant le projet de résolution intitulé « L'AIEA et la pandémie de COVID-19 » au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que son pays et le Nigéria en sont les co-rédacteurs et qu'il s'agit d'une mise à jour technique de la résolution portant la cote GC(64)/RES/3. Cette dernière, censée être une résolution non récurrente faisant suite à la pandémie de COVID-19, avait notamment pour objet de saluer les efforts déployés par l'Agence pour assurer la continuité des opérations dans tous ses domaines de travail, pour aider les États Membres et non-membres à lutter contre la pandémie grâce à la fourniture de matériel de détection et pour fournir un appui

aux États Membres en vue de l'exploitation sûre et sécurisée de leurs installations nucléaires et de leurs installations d'irradiation.

46. Comme la pandémie de COVID-19 n'est pas encore tout à fait terminée et que les difficultés associées persistent, le Groupe estime qu'il serait utile que la Conférence générale adopte une version de la résolution mise à jour sur le plan technique.

47. Dans le projet de résolution, la Conférence générale salue les rapports du Directeur général sur divers aspects de la pandémie de COVID-19 qui ont été publiés depuis la soixante-quatrième session ordinaire de la Conférence générale et demande au Secrétariat de faire rapport au Conseil en mars 2022 et à la soixante-sixième session ordinaire de la Conférence générale sur toutes les questions en rapport avec la pandémie de COVID-19.

48. Le Groupe remercie sincèrement tous les États Membres qui ont participé de manière constructive aux consultations informelles sur la résolution et remercie également les États co-auteurs de la résolution.

49. Le PRÉSIDENT croit comprendre que la Conférence générale souhaite adopter le projet de résolution portant la cote GC(65)/L.2.

50. Il en est ainsi décidé.

51. M. HUSSEN (Iraq) remercie le Directeur général et son équipe pour leurs efforts constructifs et persistants visant à donner aux États Membres les moyens de faire face à la situation exceptionnelle provoquée par la pandémie de COVID-19. L'Iraq fait partie des nombreux pays qui ont bénéficié de l'appui fourni par l'Agence de manière professionnelle et systémique, malgré les difficultés liées à la situation, dans le cadre du projet de coopération technique INT008<sup>3</sup> destiné à faciliter la détection rapide de la COVID-19. Il remercie le personnel technique de l'Agence pour cette assistance extraordinaire ainsi que les pays qui ont appuyé par leurs dons les travaux de l'Agence visant à remédier aux difficultés et aux conséquences liées à la pandémie.

52. La coopération internationale et la diplomatie conjointe sont les principes fondamentaux autour desquels tous doivent s'unir pour surmonter ces difficultés. L'Iraq salue les activités rigoureuses de suivi et d'inspection que mène l'Agence, en dépit de la pandémie, et souligne que ces activités montrent d'autant plus à quel point il importe d'agir conjointement pour soutenir l'Agence et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire au service de l'humanité.

## – **Rapport du Forum scientifique**

53. Le PRÉSIDENT, rappelant que le Forum scientifique 2021 avait pour thème « Se préparer aux épidémies de zoonoses : le rôle de la science nucléaire », invite la Rapporteuse de ce forum, M<sup>me</sup> Samantha Letsholo, à faire rapport à la Conférence générale.

54. M<sup>me</sup> LETSHOLO (Rapporteuse du Forum scientifique 2021) lit le rapport (qui figure en annexe).

55. Le PRÉSIDENT remercie M<sup>me</sup> Letsholo pour son rapport et la félicite ainsi que le Secrétariat pour le succès du Forum scientifique 2021.

---

<sup>3</sup> Renforcement des capacités des États Membres en matière de création, de renforcement et de rétablissement des capacités et des services en cas d'épidémie, de situation d'urgence ou de catastrophe.

## 19. Renforcement de l'efficacité et amélioration de l'efficience des garanties de l'Agence (suite)

56. M<sup>me</sup> TEWARI (Inde) dit que son pays, membre fondateur de l'Agence, a toujours soutenu toutes les activités menées par l'Agence dans le cadre du Statut. L'Inde attache une grande importance aux activités de garanties de l'Agence et a contribué à améliorer leur efficacité et leur efficience. En s'associant au consensus sur la résolution, l'Inde part du principe que le paragraphe 7 du dispositif signifie que les garanties de l'Agence doivent s'appliquer universellement à tous les États Membres et autres partenaires pertinents conformément à leurs obligations juridiques respectives.

**La séance est suspendue à 11 h 45 ; elle reprend à 12 h 40.**

## 9. Élection de Membres au Conseil des gouverneurs (suite)

57. Le PRÉSIDENT annonce le résultat du scrutin pour les deux sièges fixes de l'Europe orientale.

58. Le résultat du vote visant à élire deux membres aux deux sièges fixes de l'Europe orientale est le suivant :

Bulletins de vote déposés : 125

Bulletins nuls : 0

Abstentions : 5

Votes valides : 120

Majorité requise : 61

Voix obtenues :

Slovaquie 60

Slovénie 78

République tchèque 93

59. Ayant obtenu la majorité requise, la République tchèque et la Slovaquie sont dûment élues aux deux sièges fixes de l'Europe orientale.

60. Le PRÉSIDENT félicite les 11 États Membres élus au Conseil des gouverneurs et rappelle qu'en vertu de l'article VI.D du Statut, ils siégeront de la fin de la session ordinaire de la Conférence générale en cours jusqu'à la fin de la soixante-septième session ordinaire (2023).

**La séance est levée à 12 h 45.**

## **Forum scientifique 2021 de l'AIEA**

### **Se préparer aux épidémies de zoonoses : le rôle de la science nucléaire**

#### **Rapport à la soixante-cinquième session ordinaire de la Conférence générale**

**M<sup>me</sup> Samantha Letsholo**

**(Vétérinaire principale et Chef de la section de virologie  
au Laboratoire vétérinaire national du Botswana)**

**Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et messieurs les délégués et déléguées,**

J'ai l'honneur de présenter à la Conférence générale le rapport sur le Forum scientifique 2021 de l'AIEA, organisé en marge de la session ordinaire de la Conférence générale, qui avait pour thème « Se préparer aux épidémies de zoonoses : le rôle de la science nucléaire ».

Cette année, le Directeur général, Rafael Mariano Grossi, a décidé de mettre l'accent sur le rôle des techniques nucléaires et liées au nucléaire dans la recherche, la détection rapide et la surveillance des zoonoses, qui représentent actuellement entre 60 et 75 % des maladies infectieuses émergentes.

Les conséquences dévastatrices qu'ont et ont eues les pandémies et épidémies, partout dans le monde, nous imposent de nous préparer à faire face aux suivantes. Les débats tenus dans le cadre du Forum ont porté sur le rôle de la science nucléaire dans la détection des zoonoses, les partenariats et l'appui fourni aux pays en vue du renforcement de leurs capacités de préparation et de leurs méthodes d'intervention rapide. L'initiative ZODIAC, qui aide les laboratoires nationaux à développer leurs capacités techniques et scientifiques de fournir rapidement du matériel et du savoir-faire aux pays, a été mise en avant tout au long de l'événement.

Le Forum, tenu ces deux derniers jours, était structuré en cinq séances thématiques auxquelles ont participé au total plus de 1 000 experts et représentants d'États Membres, à la fois sur place et en ligne. Il a été ouvert par le Directeur général, Rafael Mariano Grossi, qui a souligné l'importance de ce type de plateforme favorisant l'échange de vues à forte teneur scientifique et rassemblant des experts qui connaissent la science et les défis à surmonter et qui savent comment lutter contre les épidémies de zoonoses. Le Directeur général a également souligné que l'assistance aux États Membres et le renforcement de leurs capacités grâce aux techniques nucléaires étaient essentiels à la préparation et à l'intervention face aux futures épidémies. Il a insisté sur la nécessité d'une collaboration continue avec les experts et les autres organisations internationales.

Dans une déclaration par vidéo, M. Qu Donguy, Directeur général de la FAO, a rappelé les conséquences mondiales de la pandémie de COVID-19 en matière de sous-alimentation et de famine. Il a souligné qu'il était nécessaire de renforcer la coopération multilatérale et de collaborer dans le cadre de l'approche « Une seule santé ». Il a donné quelques exemples de collaboration réussie entre la FAO et l'AIEA, notamment dans le cadre du réseau VETLAB.

Ensuite, dans une vidéo pré-enregistrée, M. Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS, a salué la contribution de l'Agence à l'amélioration des capacités des laboratoires vétérinaires mondiaux ainsi qu'au renforcement des systèmes de santé et de la préparation et de l'intervention face aux pandémies. Il a souligné que cette contribution complétait les cadres et les mécanismes mis en place par l'OMS et ses partenaires et a appelé l'attention sur les domaines dans lesquels l'AIEA et l'OMS pourraient collaborer pour lutter contre les zoonoses.

La nécessité de collaborer étroitement pour lutter efficacement contre les zoonoses a aussi été affirmée par M<sup>me</sup> Monique Eloit, Directrice générale de l'OIE, qui a fait une déclaration en ligne en

direct. Elle a insisté sur l'importance d'une approche durable et coordonnée – en tenant compte de l'approche multisectorielle « Une seule santé », qui reconnaît que la santé des personnes est étroitement liée à celle des animaux et de notre environnement commun.

Dans une déclaration par vidéo, M<sup>me</sup> Jane Goodall, fondatrice de l'institut éponyme et messagère de la paix de l'ONU, a mis en lumière l'interconnexion entre les hommes et les animaux, qui a entraîné, selon elle, la pandémie de COVID-19 en cours et d'autres pandémies antérieures. Elle a appelé à une action conjointe pour lutter contre les zoonoses afin de protéger la santé humaine et l'environnement naturel. Elle a conclu en disant que « nous devons agir ensemble et nous devons agir maintenant ».

Dans son discours liminaire, M. Christian Happi, Directeur du Centre d'excellence africain pour la génomique des maladies infectieuses, a mis en avant les enseignements tirés de l'épidémie de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest. Il a souligné qu'il était nécessaire d'agir de manière unifiée. Il a salué ZODIAC, une des initiatives fondées sur la connaissance, la technologie, le renforcement des capacités et la formation grâce auxquelles nous pouvons surmonter tous les risques.

La séance d'ouverture s'est terminée avec trois déclarations par vidéo et une déclaration en personne de hauts représentants d'États Membres, à savoir M. Khalid Ait Taleb, Ministre de la santé du Maroc, M<sup>me</sup> Ermira Gjeci, Ministre adjointe de l'agriculture et du développement rural de l'Albanie, M<sup>me</sup> Karen Najarro, Vice-Ministre des affaires étrangères du Honduras et M. Amadou Alpha Sall, Directeur de l'Institut Pasteur de Dakar au Sénégal.

La première séance, intitulée « Techniques de détection des agents pathogènes et de surveillance des zoonoses », a mis en avant le rôle clé de la recherche-développement scientifique dans la compréhension des zoonoses, la lutte contre celles-ci et leur détection rapide, avant qu'elles ne dégénèrent en épidémie ou en pandémie.

La deuxième séance, intitulée « Comprendre l'émergence des maladies infectieuses à l'interface animal-homme », a mis l'accent sur les interactions entre l'homme et l'animal dans le contexte des maladies infectieuses, en particulier les voies par lesquelles des infections nouvelles ou réémergentes peuvent devenir des pandémies et le rôle de la science dans l'atténuation des épidémies potentielles de zoonoses.

La troisième séance, intitulée « Le rôle des techniques d'irradiation dans la gestion des incidences des zoonoses sur la santé humaine », a mis en évidence le rôle des techniques des rayonnements telles que l'imagerie médicale dans la caractérisation des maladies chez les femmes et les hommes touchés par des zoonoses. Elle a également souligné l'importance d'une analyse avancée des données pour appuyer la prise en charge de la maladie.

La quatrième session, intitulée « De la grippe aviaire à la COVID-19 – l'appui de l'AIEA aux pays », a porté sur la contribution active de l'Agence à la détection des maladies et à l'expérience des pays en matière de détection, d'identification et de prise en charge de zoonoses telles que la grippe aviaire hautement pathogène (H5N1), le syndrome respiratoire aigu sévère dû au coronavirus 1 (SARS-CoV-1), le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS), la maladie à virus Ebola et, actuellement, la COVID-19, causée par le SARS-CoV-2.

La cinquième et dernière séance, intitulée « Amélioration de la préparation mondiale à la lutte contre les zoonoses : ZODIAC », a pris la forme d'une table ronde de haut niveau consacrée à l'importance des partenariats et de la collaboration entre les initiatives nationales et internationales telles que ZODIAC pour renforcer la préparation et la capacité des États Membres de faire face aux menaces des zoonoses. Le Directeur général, Rafael Mariano Grossi, s'est joint aux intervenants à cette session, à savoir M. Ghislain D'Hoop, Représentant résident de la Belgique, M. Xavier Sticker, Représentant résident de la France, M. Takeshi Hikihara, Représentant résident du Japon, M. Louis Bono, Chargé d'affaires par intérim des États-Unis d'Amérique, M. Christian Happi, Directeur du Centre d'excellence africain pour la génomique des maladies infectieuses, M. Serge Morand, expert en gestion des

connaissances au sein de l'initiative Eklipse de la Commission européenne, M. Thomas Mettenleiter, coprésident du Groupe d'experts de haut niveau pour l'approche « Une seule santé » (OHHLEP) et M. Pierre Dussort, Responsable opérationnel de l'initiative de prévention de l'émergence de zoonoses (PREZODE).

Le Forum a considéré que ZODIAC était une initiative mondiale importante et opportune pour renforcer les capacités d'intervention à l'aide des techniques nucléaires et connexes. Plus de 140 pays participent actuellement au projet. L'Agence a déjà entamé des activités de renforcement des capacités et a notamment acheté du matériel pour les laboratoires nationaux ZODIAC dans plusieurs pays. L'appui solide des États Membres à l'initiative et le fait que celle-ci cherche à compléter efficacement d'autres initiatives mondiales ont aussi été mis en avant. Les participants au Forum ont conclu qu'il était essentiel d'améliorer la coordination, la collaboration et la communication en vue de progresser scientifiquement en matière de recherche, de détection rapide et de surveillance des zoonoses pour prévenir ou contenir la prochaine épidémie ou pandémie de maladie comme la COVID-19. Les représentants d'OHHLEP, de PREZODE et d'Eklipse ont souligné l'importance d'un dialogue permanent et expliqué comment ils envisageaient de collaborer avec ZODIAC, mettant en lumière la lettre d'intention signée par l'Agence et PREZODE en marge du Forum. Tous les intervenants ont dit qu'il fallait renforcer l'échange d'informations et de données à l'échelle mondiale, mettre en place des systèmes solides de surveillance nationaux et mondiaux et intégrer des technologies novatrices dans les infrastructures nationales et mondiales.

Pour conclure, le Directeur général, Rafael Mariano Grossi, a dit que les débats tenus au Forum scientifique donnaient de nouvelles idées pour optimiser les effets de l'étroite collaboration entretenue et que l'initiative ZODIAC serait consolidée sur la base de ce retour d'information.